

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 13 avril 2014

Le dimanche treize avril deux mille quatorze, à onze heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. David ALPHAND, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Véronique BALDINI, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Julie BOILLOT, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Caroline BRASSEUR, Mme Véronique BUCAILLE, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, Mme Joséphine de BEUCORPS, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Guillaume FREREJAN TAITTINGER, M. Pierre GABORIAU, M. Gérard GACHET, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRBE, M. Claude GOASGUEN, M. Éric HELARD, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Samia KARAM, Mme Valérie KHOURY, M. Thomas LAURET, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO, M. Thierry MARTIN, M. Emmanuel MESSAS, M. Michael MIGUERES, M. Jérémy REDLER, Mme Ghislaine SALMAT, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Hanna SEBBAH, Mme Laurence THOUIN, Mme Hélène ZWANG

Absent ayant donné procuration :

M. Pierre-Alain WEILL

Ordre du jour :

- Élection du Maire d'arrondissement
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement
- Élection des adjoints au Maire d'arrondissement

M. LUMBROSO préside la séance en qualité de doyen du Conseil d'arrondissement. Il invite les personnes présentes à prendre place pour commencer la séance.

M. LUMBROSO souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et salue ses collègues et amis. Il explique que la réunion de ce jour a pour but de procéder à l'élection du Maire du 16^e arrondissement ainsi qu'à celle de ses adjoints, avec qui le Maire sera tenu d'administrer, de défendre, de protéger et d'apporter un surcroît de bien-être et de bonheur aux 172 000 habitants du 16^e arrondissement qui lui ont massivement et brillamment apporté leur confiance.

M. LUMBROSO précise qu'il a l'honneur, l'avantage et le privilège de présider cette séance en qualité de doyen du Conseil d'arrondissement. M. LUMBROSO et tire ainsi avantage de son grand âge.

M. LUMBROSO procède à l'appel des élus.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) le Conseil d'arrondissement peut délibérer car le quorum est atteint.

M. LUMBROSO tient à féliciter tous les élus, en particulier M. GOASGUEN, sans qui le score obtenu aux élections municipales n'aurait jamais été possible. Ce score est sans conteste le résultat de six années d'actions et de combats incessants au service de l'arrondissement.

Le 16^e arrondissement se porte très bien. Sa population s'est sensiblement accrue et rajeunie au cours de la mandature précédente et, pour avoir lui-même rencontré plusieurs milliers de personnes, M. LUMBROSO affirme que leur plus grand souhait, toutes catégories confondues, est de demeurer dans cet arrondissement où il fait bon vivre, où la sécurité est assurée, où les écoles et les lycées sont d'un excellent niveau et où tout le monde se respecte – ceci bien évidemment au-delà des difficultés de chacun, qui sont bien réelles.

Le 16^e arrondissement n'est pas seulement un arrondissement de privilégiés comme certains le laissent à penser.

Tout au long de la campagne, avec sa force de conviction M. GOASGUEN n'a cessé de rappeler les enjeux majeurs et essentiels que sont la sécurité qui se fragilise par endroits ; le manque de propreté qui entraîne de nombreuses plaintes et dont la Mairie du 16^e arrondissement est souvent accusée, à tort, d'être responsable ; la fiscalité qui ne cesse de s'aggraver pour tous ; le déficit flagrant en matière de crèches et de logements intermédiaires ; et, par-dessus tout, la défense de l'équilibre architectural et environnemental qui est à la base de la spécificité et de l'identité de l'arrondissement. Celui-ci a en effet une identité, comme tout arrondissement de Paris, qu'il faut défendre. Cette identité fonde un équilibre économique, social et culturel.

Pour tous ces sujets, la marge de manœuvre est relativement réduite, ce qui explique un grand besoin de solidarité de l'ensemble du Conseil d'arrondissement pour faire valoir les priorités qui sont celles des administrés qui sont massivement aux côtés des élus du 16^e et comptent sur M. GOASGUEN et sur l'ensemble du Conseil pour mener à bien les débats et les combats à venir – qui seront d'après M. LUMBROSO gagnés parce que l'Histoire est en marche.

Pour conclure, M. LUMBROSO remercie tous les membres du Conseil d'arrondissement.

Applaudissements.

M. LUMBROSO annonce que les élus vont à présent procéder à la désignation des secrétaires de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT. M. LUMBROSO propose de désigner les plus jeunes conseillères d'arrondissement comme secrétaires de séance, à savoir Mme SEBBAH et Mme de BEAUCORPS.

Sur proposition de M. LUMBROSO, Mme SEBBAH et Mme DE BEAUCORPS sont désignées secrétaires de séance à l'unanimité.

M. LUMBROSO informe que les groupes constitués sont les suivants :

- le groupe UDI-MoDem, présidé par M. HELARD ;
- le groupe UMP, présidé par M. REDLER ;
- le groupe PS, présidé par M. LAURET.

M. LUMBROSO procède ensuite à l'appel à candidatures au mandat de Maire du 16^e arrondissement et propose la candidature de M. GOASGUEN à cette fonction. Il demande si d'autres candidatures sont à prendre en considération.

M. LUMBROSO donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET félicite tous les élus, de tous les partis. Il reconnaît l'écart de force très important qui est présent au sein du 16^e arrondissement. Prenant acte de la démocratie dans le 16^e arrondissement et de l'écart de score en résultant, M. LAURET ne présente pas sa candidature à la fonction de Maire d'arrondissement, estimant que les électeurs ont fait leur choix.

M. LAURET salue les anciens élus et tous ceux qui ont participé à la campagne ainsi que les militants, qui sont nombreux dans la salle. Il émet le vœu que cette mandature, dans les six ans à venir, soit utile pour le 16^e arrondissement et bénéficie d'une opposition constructive au sein du Conseil d'arrondissement. De même, il souhaite que le groupe d'opposition UMP, notamment celui du 16^e, soit lui aussi constructif à la Mairie de Paris de façon à mener, autant que possible ensemble, des projets d'amélioration du 16^e arrondissement pour éviter d'être uniquement dans une logique d'opposition ou de défense du 16^e arrondissement. De beaux projets sont envisagés, ainsi que des projets particulièrement compliqués, comme l'avenue Foch. Ces projets doivent être menés en bonne intelligence de façon à ce que le résultat soit bon pour Paris et bon pour le 16^e arrondissement.

M. LAURET remercie les élus de l'avoir écouté.

M. LUMBROSO donne ensuite la parole à Mme SALMAT.

Mme SALMAT salue M. GOASGUEN, ses collègues ainsi que toutes les personnes présentes. Elle félicite les anciens et nouveaux élus et espère qu'ils apprendront à se connaître. Mme SALMAT souhaite que la majorité permette à l'opposition de participer, comme lors de la dernière mandature, à différents dossiers de la Mairie du 16^e arrondissement, et demande, sans visée polémique aucune, si M. GOASGUEN sera bien Maire du 16^e arrondissement après les élections de 2017, compte tenu de la loi de non-cumul des mandats qui a été votée.

M. LUMBROSO lui répond que cette décision sera prise par M. GOASGUEN le moment venu.

M. LUMBROSO donne la parole à M. ALPHAND.

M. ALPHAND se joint naturellement aux félicitations et remerciements de tous ceux qui ont animé la campagne électorale qui a été particulièrement intense dans le 16^e arrondissement.

Cette campagne, à l'échelle parisienne, a donné lieu à un certain nombre d'idées et propos tenus à l'encontre de cet arrondissement. M. ALPHAND fait part de son inquiétude, qui est certainement partagée par tous les élus, à l'égard de certains de ces propos, notamment ceux tenus par Mme Anne HIDALGO, élue nouvellement Maire de Paris, concernant l'avenue Foch, mais également les intentions émises sur le Parc des Princes ou encore sur certains programmes de logements sociaux, dont plus particulièrement ceux de la porte d'Auteuil.

Le Conseil aura l'occasion de revenir sur tous ces thèmes. Néanmoins, M. ALPHAND souhaite dès à présent faire part de sa préoccupation en indiquant que la campagne électorale a abouti au résultat que tout le monde connaît : un scrutin net. Trois listes sont désormais représentées, ce qui est une nouveauté dans cet arrondissement. M. ALPHAND représentera la liste qu'il a eu l'honneur de mener tout au long de cette campagne et veut faire savoir, y compris à l'équipe exécutive qui sera désignée quelques instants plus tard, qu'il aura à cœur d'être un acteur vigilant au sein de ce Conseil, dans l'intérêt général et dans celui du 16^e arrondissement. Bien entendu, en conformité et cohérence avec la campagne de la liste qu'il a menée, M. ALPHAND précise qu'il ne prendra pas part aux votes de la matinée.

M. LUMBROSO remercie M. ALPHAND et rappelle le besoin de solidarité de tout le Conseil pour tous les combats à mener, dont certains ont déjà été cités.

M. LUMBROSO précise que le Conseil va à présent procéder aux opérations de vote. Conformément aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, « le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu ». Chaque conseiller dispose d'une enveloppe et d'un papier blanc pour inscrire un seul nom. À l'appel du nom de chaque conseiller par ordre alphabétique, celui-ci se présentera devant l'urne et les scrutateurs assureront le secrétariat. Mme SEBBAH et Mme DE BEAUCORPS compteront tout d'abord le nombre d'enveloppes, puis procéderont au dépouillement. Le résultat définitif sera communiqué à M. LUMBROSO qui fera part du résultat du vote à l'Assemblée.

Mme SEBBAH et Mme de BEAUCORPS remplissent leur rôle de secrétaires de séance et se rendent sur l'estrade.

➤ Élection du Maire d'arrondissement

À 11h23, les élus procèdent au vote à bulletin secret en vue de désigner le Maire d'arrondissement. Mme FAIPOT et Mme RIVAYRAND procèdent à l'appel des élus, qui se fait par ordre alphabétique. M. ALPHAND ne participe pas au vote. Mme SALMAT vote par procuration pour M. WEILL.

À 11h28, les votes sont dépouillés.

À 11h38, M. LUMBROSO annonce le résultat du scrutin :

- 38 votants ;

- 35 voix pour M. GOASGUEN ;
- 3 abstentions.

M. GOASGUEN est élu à la majorité absolue.

M. LUMBROSO annonce que M. GOASGUEN est triomphalement élu Maire du 16^e arrondissement de Paris.

Applaudissements.

À 11h39, M. LUMBROSO remet l'écharpe tricolore à M. GOASGUEN, élu Maire du 16^e arrondissement de Paris.

M. GOASGUEN change de place avec M. LUMBROSO,

M. GOASGUEN précise qu'il essaiera de ne pas prolonger inutilement son intervention en ce dimanche des Rameaux, car c'est un jour important pour de nombreuses personnes.

Il remercie tout d'abord tous ceux qui ont participé à la campagne et veut avant tout dire aux anciens élus du Conseil d'arrondissement que, même si certains d'entre eux ne sont plus là, ils font partie des personnes qui ont assuré la charge du service public pour le 16^e arrondissement. M. GOASGUEN continue en énonçant que tous ceux qui ont participé à la campagne électorale, quels que soient leur tendance politique et leur choix, ont participé à un moment important. Une campagne électorale est un luxe des démocraties et il ne faut jamais mésestimer cet exercice si chèrement acquis.

M. GOASGUEN est heureux d'avoir obtenu pour sa liste la majorité absolue dans chaque bureau de vote, du sud au nord de l'arrondissement, sans aucune ambiguïté, malgré la diversité qui est celle du 16^e arrondissement. Bien évidemment, les élections parisiennes n'ont pas confirmé la tendance qui s'est dégagée du 16^e arrondissement. La loi étant ce qu'elle est, la majorité de la municipalité parisienne ne correspond pas à celle du 16^e arrondissement. Cela n'est pas une situation inédite. Néanmoins, il serait bon de réfléchir à ce mode de scrutin car la loi PLM, qui commence désormais à dater et qui devrait être repensée dans la nouvelle situation parisienne, place les arrondissements qui sont dans l'opposition dans des situations très difficiles.

En réalité, la loi PLM donne tous les pouvoirs à la Mairie de Paris, qui a beaucoup de moyens grâce à un budget considérable de plus de 8 milliards d'euros, en moyenne, chaque année. L'arrondissement, dans cette loi qui date de 1982, est au fond un organe consultatif qui a très peu de pouvoirs propres. Cela engendre des situations qui sont très difficiles à gérer, comme cela a été le cas lors des six années précédentes. M. GOASGUEN s'engage à agir pour qu'il en soit autrement à l'avenir, non pas par une modification de la loi, qui n'est pas programmée, du moins d'ici 2017, même si une réforme de son fonctionnement paraît indispensable. Il est impossible de continuer à avoir un phénomène de communes à Paris, qui s'explique surtout par l'Histoire. Paris a longtemps été une préfecture. Le Maire de Paris est une institution récente puisque la première élection date de 1977. Bien entendu, les habitudes centralisées de l'État sont encore extrêmement prégnantes dans cette ville. Toutefois, on peut faire le constat que l'évolution vers une démocratie locale est en marche. Elle ne s'arrêtera pas. Paris a encore beaucoup de retard à rattraper sur Lyon et Marseille, qui sont pourtant gérées par la même loi PLM, mais qui pour autant n'ont pas du tout les mêmes traditions de démocratie locale que la ville de Paris. M. GOASGUEN souhaite que la municipalité actuelle tienne compte dans son fonctionnement de l'évolution en marche.

M. GOASGUEN considère comme évident que le 16^e arrondissement va connaître un épanouissement de cette démocratie locale. Cette dernière est souvent assimilée à des associations

de riverains qui sont des conservateurs qui s'érigent contre la brutalité de la Mairie de Paris. Pourtant, il est tout à fait réducteur de ne tenir compte que d'un tel aspect des choses. L'épanouissement d'associations de riverains pour la défense de la qualité de leur vie est un phénomène normal dans une démocratie, et salutaire dans une démocratie locale. Le 16^e arrondissement est une ville très importante de près de 200 000 habitants. M. GOASGUEN souhaite donc vraiment que cette tendance se développe, non pas seulement pour lutter contre les projets prévus, mais également pour en proposer. C'est d'ailleurs l'état d'esprit dans lequel se trouve M. GOASGUEN vis-à-vis de l'actuelle municipalité de Paris en voulant discuter, proposer, sans pour autant se soumettre. Certes, c'est la noblesse d'une démocratie de ne pas se soumettre, mais il ne faut pas non plus tomber dans une démarche revendicative stérile qui amènerait à des situations conflictuelles qui feraient régulièrement des tribunaux le véritable arbitre des diverses tendances qui peuvent s'exprimer dans le 16^e arrondissement.

Une vocation commune est présente dans cet arrondissement, qui est exceptionnel par sa qualité de vie. Comme le disait très bien M. LUMBROSO, la diversité parisienne est son atout. Certes, le 19^e arrondissement a ses avantages et ses inconvénients, mais il a sa richesse historique, sa qualité de vie qui existe désormais parce qu'il y a eu beaucoup de changements depuis les années 1980. M. GOASGUEN ne peut qu'exprimer sa reconnaissance envers M. Jacques CHIRAC, qui a modifié la géographie parisienne de manière à permettre à cette ville, qui était vétuste et dangereuse dans l'est, d'avoir un urbanisme, contestable bien évidemment, mais qui a le mérite d'exister.

L'urbanisme permet désormais des développements harmonieux dans tous les arrondissements, mais chacun garde sa spécificité. Et celle du 16^e arrondissement, qui est souvent caricaturée, est réelle. C'est un arrondissement près des espaces verts, qui a la chance d'avoir le Bois de Boulogne ou le parc Sainte-Périne. Le 16^e arrondissement est l'arrondissement vert de la capitale, ce qui, dans une période où l'environnement et l'écologie font rêver, fait des habitants de ce secteur de Paris des nantis de l'écologie. M. GOASGUEN note qu'il serait important que les écologistes s'en souviennent, ce qui n'est pas toujours le cas. Il faut essayer de faire comprendre à ces derniers qu'il n'est pas possible de soutenir l'environnement sur le papier et de ne pas le défendre dans les faits. Le Bois de Boulogne n'est pas seulement un atout pour le 16^e arrondissement, mais pour Paris, car il appartient aux Parisiens, même si c'est le 16^e arrondissement qui le gère. Ce point est important à rappeler car il ne sera pas évident pour le Conseil du 16^e arrondissement de se faire comprendre. Il y a certes un intérêt social qui existe, qu'il ne faut pas mésestimer. Mais il y a aussi un intérêt de préservation de l'environnement. Ces deux éléments ne sont pas nécessairement incompatibles. Le but est de trouver des moyens intermédiaires. M. GOASGUEN en appelle à la réflexion de chacun des membres du Conseil du 16^e arrondissement, quelles que soient ses opinions politiques, pour réaliser ce qui est le mieux pour les Parisiens, mais ce qui est aussi le mieux pour la conservation de la qualité de la vie du 16^e arrondissement et de cet atout formidable que constitue son espace vert, qui est symbolisé par le Bois de Boulogne et qui est destiné à tout Paris.

Comme l'a dit M. LUMBROSO, des discussions seront nécessaires sur certains sujets centraux, parce que la situation ne peut rester telle qu'elle est à ce jour. M. GOASGUEN précise que le problème de la propreté doit être réglé, parce qu'une capitale comme Paris ne devrait pas avoir de tels problèmes de gestion sur ce point. M. GOASGUEN soutient la proposition de Mme Anne HIDALGO, la nouvelle Maire de Paris, qui tend à rendre beaucoup plus sévère le non-respect des règles de propreté qui s'appliquent à tout citoyen. Comme M. GOASGUEN l'a affirmé au cours de la campagne électorale, la propreté n'est pas seulement une question de gestion mais également la capacité de chaque citoyen à respecter les normes communes.

Vient ensuite le problème de la sécurité à Paris. Une profonde réforme est nécessaire. Même si l'actuelle Mairie de Paris ne s'y est pas encore engagée, elle sera obligée de le faire. M. GOASGUEN participera, avec la Maire de Paris, à cette évolution qui va dans le sens d'un besoin accru de sécurité

de proximité pour les Parisiens. Cette préoccupation dépasse d'ailleurs le clivage droite-gauche. La question qui se posera nécessairement ensuite est celle des moyens. Ceux-ci seront restreints, parce que la France est en difficulté et que la dotation globale de fonctionnement sera réduite. Pour répondre à une possible interrogation des élus d'une liste concurrente, M. GOASGUEN considère qu'il faut différencier les types de moyens. Il y a une absence de certains moyens. Quelques secteurs de la ville de Paris sont surpeuplés. Une ville comme Paris peut se permettre, mais aurait tort, de faire glisser de manière uniforme la restriction de moyens au détriment d'arrondissements qui n'en ont déjà pas. Mme Anne HIDALGO a réduit le nombre d'adjoints, en mettant tout de même des conseillers délégués en plus, ce qui fait une addition arithmétique dont il faut bien voir la teneur. Néanmoins, l'action à l'échelle d'un arrondissement devient difficile si tous les moyens d'adjoints ne sont pas donnés. Un adjoint d'arrondissement se révèle en fait être un militant à cause du manque de personnel administratif, ce qui n'est pas le cas pour la ville de Paris. De la même manière, les conseillers délégués sont, de fait, des permanents qui se substituent à une administration qui est défaillante. M. GOASGUEN souhaite que les économies ne soient pas faites au détriment des arrondissements et, si elles sont faites ainsi, que l'augmentation de la population soit prise en considération. Le 16^e arrondissement compte 17 000 habitants de plus que 5 ans plus tôt et une population rajeunie, avec des besoins qui sont complètement différents de ceux qui existaient 20 ans auparavant.

M. GOASGUEN voudrait terminer cet exorde comminatoire par cette analyse erronée du 16^e arrondissement qui persiste et qui est exaspérante. Il se demande comment la presse, censée être informée, peut continuer à fonctionner sur des schémas qui sont désormais obsolètes. Considérer le 16^e arrondissement comme un arrondissement plus âgé que les autres alors qu'il est plus jeune, ou encore dont on part alors qu'il se remplit, est inconcevable. Il est aussi vu comme un arrondissement qui paie beaucoup d'impôts, ce qui est vrai mais c'est un fait dont on parle peu. De plus, cette situation fiscale justifierait le fait que cet arrondissement n'ait besoin de rien. Les impôts élevés payés conduisent à une décote dans les aménagements divers par rapport à ceux qui sont censés payer moins d'impôts. Ce raisonnement est incompréhensible car il relève d'une conception singulière récurrente de l'égalité, où le fait de payer des impôts serait désormais un handicap.

Le 16^e arrondissement a totalement changé en l'espace de 20 ans et ceci dans un sens dynamique, rajeuni et économiquement fort. Cet arrondissement est une nécessité économique pour Paris. Si la Mairie de Paris ne considère pas qu'en touchant à cet arrondissement elle touche aux forces vives économiques de Paris, alors c'est Paris tout entier qui en souffrira. La vision selon laquelle tous les habitants du 16^e arrondissement sont des milliardaires est lassante. D'ailleurs, le Président de la République et le Gouvernement actuel se rendent bien compte qu'il n'y en a plus – tout le monde leur fait confiance pour que cette situation persiste.

M. GOASGUEN utilise son exemple personnel pour démontrer que les journalistes se trompent en considérant le 16^e arrondissement comme un arrondissement de nantis. Le Maire actuel du 16^e arrondissement, qui est très fier de l'être, ne vient pas d'une famille de nantis. En ce jour, en parlant au Conseil, il ne peut s'empêcher de penser à son grand-père, qui ne parlait pas le français parce qu'il était Breton et qu'en Bretagne, on était dans la misère et on n'avait pas la possibilité d'aller à l'école. Il a appris le français dans la Marine parce qu'il a servi son pays, comme son fils a servi son pays dans l'armée. C'est elle qui a permis au petit-fils de faire des études, que M. GOASGUEN a réussies parce qu'il a travaillé et non pas parce qu'il était un nanti. M. GOASGUEN reconnaît dans le 16^e arrondissement beaucoup de personnes comme lui, car ce qui caractérise le 16^e arrondissement, c'est le travail, vertu partagée dans cet arrondissement. Même ceux qui gèrent de grandes fortunes travaillent. Seuls les songe-creux d'extrême gauche peuvent croire qu'une fortune peut être gérée sans aucun effort. Ces caricatures, systématiquement accolées au 16^e arrondissement, ne correspondent pas du tout à la réalité. Les femmes et les hommes du 16^e arrondissement travaillent

plus qu'ailleurs, et ce quelles que soient leurs origines, qu'ils viennent de la France continentale, du nord de l'Afrique, qu'ils soient des rapatriés ou encore des Libanais. Cet arrondissement est cosmopolite et a cette vertu commune d'aimer le travail ainsi que la réussite.

M. GOASGUEN sait que la réussite, pour les journalistes de gauche, est la manifestation d'un égoïsme personnel, mais c'est elle qui fait la vie parisienne. Si la gauche ne comprend pas que c'est la réussite qui fait la force de Paris, que la solidarité dépend de la réussite – que le 16^e arrondissement peut apporter par son travail – et non pas de l'assistance, alors elle n'aura pas compris que la vie de Paris va dépérir à l'avenir. M. GOASGUEN ne souhaite pas que l'initiative économique passe par des villes qui sont situées de l'autre côté du périphérique, comme Levallois, Issy-les-Moulineaux, Boulogne ou Bobigny, qui sont en train de devenir de véritables capitales locales. La ville de Paris ne doit pas rester en retrait.

M. GOASGUEN s'engage à défendre farouchement, mais intelligemment, le 16^e arrondissement car il souhaite que celui-ci reste ce qu'il est, c'est-à-dire un arrondissement qui permet à Paris d'aller vers les sommets par sa force de travail, par sa qualité de vie et par ce qu'il représente.

Enfin, il remercie tous ceux qui ont voté pour lui.

Applaudissements.

➤ Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement

M. GOASGUEN annonce que les élus vont à présent procéder au vote sur la détermination du nombre d'adjoints au Maire. L'article L.2511-25 du CGCT prévoit qu'il y ait au maximum 14 adjoints au Maire dans le 16^e arrondissement, dont 3 affectés à des fonctions de représentants de quartier.

M. GOASGUEN ne présentera pas les délégations lors de ce Conseil parce qu'il souhaite revoir en profondeur les délégations de chacun et, en particulier, donner un certain nombre de délégations complémentaires aux conseillers de Paris. M. GOASGUEN souhaite également donner des délégations complémentaires à ceux des conseillers d'arrondissement qui seront chargés, en accord avec les adjoints et conseillers de Paris, d'une organisation peut-être un peu différente dont M. GOASGUEN fera part au prochain Conseil d'arrondissement. Les délégations des adjoints au Maire seront connues par arrêté.

M. GOASGUEN propose de fixer le nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement à 14. L'Assemblée pourra accepter ou refuser ce nombre par son vote. Ensuite, le Conseil procédera à la désignation des adjoints au Maire d'arrondissement.

M. GOASGUEN demande si quelqu'un voit un inconvénient à ce qu'il y ait 14 adjoints au Maire et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET remarque que 14 adjoints est le nombre maximum autorisé. Alors que M. GOASGUEN explique lui-même qu'une Mairie d'arrondissement n'a pas de pouvoirs extraordinaires par rapport à la Mairie centrale et qu'il faut diminuer les dépenses publiques en cette période, ce nombre pourrait par conséquent être réduit. M. LAURET ajoute que M. GOASGUEN et la candidate UMP à la Mairie de Paris ont remis en question la réduction du nombre d'adjoints au Maire, qui passe de 36 à 21 avec 5 délégués, effectuée par Mme Anne HIDALGO, car jugée insuffisante. M. LAURET constate que sur le plan local, le choix est fait de maximiser le nombre d'adjoints et donc de maximiser aussi l'optimisation des dépenses liées à ces adjoints en faisant le choix de nommer des conseillers d'arrondissement adjoints.

M. GOASGUEN précise qu'il a déjà commencé à répondre à cette remarque, qu'il attendait. C'est un leurre de traiter de manière équivalente ceux qui sont trop pleins et ceux qui ne le sont pas assez. La

Mairie de Paris dispose de 53 000 salariés, auxquels il faut ajouter 20 000 personnes qui dépendent des offices HLM et des sociétés d'économie mixte. Cela signifie que Paris est une ville suréquipée en personnel, atteignant presque 70 000 personnes, alors que le Grand Londres a, à peu près, 40 000 salariés. Mettre à égalité la ville de Paris et l'arrondissement qui doit disposer, en personnel propre, d'une quinzaine de personnes – puisque l'ensemble du personnel de l'arrondissement est placé sous le contrôle de la ville de Paris, sans pouvoir hiérarchique du Maire d'arrondissement – est une présentation assez aléatoire des choses. Par conséquent, M. GOASGUEN nomme des adjoints qui font en fait office de personnel.

Il souhaite que cette disproportion entre les arrondissements et la ville de Paris cesse. De plus, il désire que cette diminution qui a lieu sur l'arrondissement de l'ouest de Paris soit suivie du même effet dans les arrondissements de l'est. Il estime qu'il faudrait peut-être avoir un jour une véritable transparence sur ce genre de coupes claires qui sont des coupes artificielles.

M. GOASGUEN invite donc les élus à ne pas hésiter à voter ce nombre d'adjoints et considère que ce ne sont pas des dépenses superflues. 14 adjoints sont nommés, mais il aurait fallu en fait en nommer d'après lui plusieurs milliers pour que l'arrondissement soit réputé convenable pour la démocratie locale.

Le projet de délibération mis aux voix par M. GOASGUEN est adopté à la majorité, Mme SALMAT, M. LAURET et M. WEILL votant contre.

➤ Élection des adjoints au Maire d'arrondissement

M. GOASGUEN précise que les élus vont à présent voter à bulletin secret pour élire les adjoints au Maire d'arrondissement.

La liste d'adjoints proposée est la suivante :

- Mme Danièle GIAZZI comme Premier adjoint ;

Puis, par ordre alphabétique :

- Mme Véronique BALDINI ;

- M. Antoine BEAUQUIER ;

- Mme Sandra BOELLE ;

- Mme Caroline BRASSEUR ;

- M. Gérard GACHET ;

- M. Yves HERVOUET DES FORGES ;

- Mme Samia KARAM ;

- M. Jacques LEGENDRE ;

- M. Marc LUMBROSO ;

- M. Emmanuel MESSAS ;

- M. Jérémy REDLER ;

- Mme Hannah SEBBAH ;

- Mme Laurence THOUIN.

La liste proposée par M. GOASGUEN est distribuée aux élus.

Mme SEBBAH et Mme de BEAUCORPS remplissent leur rôle de secrétaires de séance sur l'estrade.

À 12h04, les élus procèdent au vote à bulletin secret en vue de désigner les adjoints. Mme FAIPOT et Mme RIVAYRAND procèdent à l'appel des élus, qui se fait par ordre alphabétique. M. ALPHAND ne participe pas au vote. Mme SALMAT vote par procuration pour M. WEILL.

À 12h10, les votes sont dépouillés.

À 12h18, M. GOASGUEN annonce le résultat du scrutin :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38 ;
- bulletins blancs et nuls : 3 ;
- suffrages exprimés : 35 ;
- majorité absolue : 18.

La liste des candidates et des candidats proposée a obtenu 35 voix.

La liste des adjoints est élue à la majorité absolue.

M. GOASGUEN félicite ses adjoints à la Mairie du 16^e arrondissement.

Applaudissements.

M. GOASGUEN précise que ce Conseil d'arrondissement va se terminer. Il remercie tous ceux qui y ont assisté, en particulier les personnes qui se sont déplacées en ce dimanche matin pour suivre ce moment important pour la démocratie. M. GOASGUEN rappelle que les engagements qui sont pris seront tenus.

Il félicite à nouveau ses adjoints et rappelle qu'il les verra dans la semaine à venir pour mettre au point avec eux les délégations, qui seront souvent communes, avec un système original qui permettra de beaucoup mieux couvrir le terrain que par le passé, avec des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers de Paris qui disposeront de délégations territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GOASGUEN lève la séance du Conseil à 12h30.